

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 7 (1977)
Heft: 7-8

Rubrik: L'avocat vous répond

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Mauvaises graines...

J'ai commandé, dans un magasin spécialisé, un lot de graines pour mon jardin. Dès réception du colis, je les ai plantées selon les instructions figurant sur les paquets. Certaines graines ont donné de bons résultats, mais d'autres ont échoué complètement. En outre, en ce qui concerne les fleurs, je constate que les couleurs ne correspondent pas à ce que j'avais demandé, et cela dans plusieurs cas. Puis-je obtenir un dédommagement ?

Concernant les graines que vous avez achetées, on ne saurait exiger de votre fournisseur que toutes les graines sans exception donnent les résultats escomptés. Il existe une certaine tolérance en la matière.

En ce qui concerne les fleurs, vous pouvez adresser à votre vendeur une

réclamation en vue du remplacement de celles dont la couleur ne correspond pas à votre commande.

Chien errant

Mon fils, roulant à motocyclette sur une route de campagne, a fait une chute assez sérieuse provoquée par l'apparition soudaine d'un chien sur la chaussée. Non seulement il a été blessé, mais son véhicule a été endommagé. Le propriétaire de l'animal — retrouvé après de difficiles recherches — refuse d'assumer les frais de cet accident. Que pouvons-nous faire ?

Une réponse précise à votre question dépend des circonstances exactes de l'accident dont a été victime votre fils. D'une manière générale on peut répondre qu'en principe, le propriétaire du chien est responsable de l'accident et qu'il doit rembourser à votre fils ses frais médicaux, pharmaceutiques, etc., de même que le dommage subi par sa motocyclette. Il est fort probable que le propriétaire du chien a, pour celui-ci, une assurance responsabilité civile. Si tel est le cas, dites à votre fils de s'adresser à la compagnie d'assurance pour lui réclamer la réparation de son dommage.

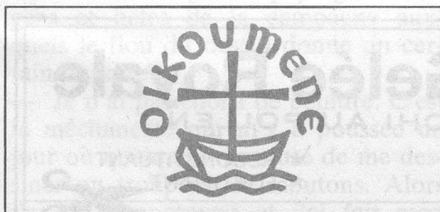
Les pannes se suivent...

J'ai récemment donné à réparer, dans un grand magasin, un appareil qui n'était plus sous garantie. On me l'a restitué, après trois semaines, et j'ai payé la facture sur-le-champ. Or cet appareil est défectueux car il est de nouveau tombé en panne deux jours plus tard. Puis-je exiger son remplacement ?

Le magasin en question est responsable à votre égard de la bonne exécution de la réparation que vous lui avez confiée. Vous n'avez pas le droit d'exiger le remplacement de l'appareil. En revanche, vous pouvez le rapporter et demander qu'on vous le répare à nouveau, et cela gratuitement.



— Entre, je suis au jardin ! (Dessin de Valls-Cosmopress)



Vous y croyez, vous ? au paradis ?

Mon dernier billet m'a valu, parmi d'autres, une bonne lettre d'approbation. Merci à vous, M. et Mme Rob. et Bl. Br. à Lausanne. C'est toujours bienfaisant de se sentir en harmonie avec quelqu'un. Et les autres, les silencieux ? D'accord ? Pas d'accord ? Dites-le de temps à autre. Etes-vous moins poussés à réfléchir à la question posée ? Ces billets œcuméniques ne veulent pas asséner des dogmes, mais essayer de rendre compte de certaines vérités nécessaires et inciter à une réflexion salutaire. Chacun en prend ce qu'il veut. Il est même permis d'en prendre de la graine.

Alors, le paradis. Le mot lui-même est d'origine persane et signifie : l'enclos

du seigneur. Joli, pas vrai ? Mais quand on dit : paradis, on pense à Adam et Eve, à leur relation sans faille avec Dieu, à ce temps et à ce lieu où il n'y avait pas de guerre, pas de haine, pas de souffrance, pas de mal et pas de mort. Une époque et un lieu pour lesquels on peut ressentir de la nostalgie. Pensez donc, plus rien de ce qui fait la misère humaine, et souvent celle du troisième âge. Ce temps et cet endroit idylliques ont-ils vraiment existé ? Certainement. La Bible n'est même pas la seule à les évoquer.

Une chose est claire pour chacun. Si heureux qu'on soit, le paradis n'existe pas sur cette terre. Il y a quelque chose de détraqué dans ce monde. Et bien détraqué. Pourquoi ? Parce que l'homme (et la femme !) ne sont pas des anges, des êtres parfaits. Loin de là, vous en conviendrez. Il suffit de regarder vivre les autres, pas vrai, et on est convaincu. Et si ce n'est pas le cas, alors considérons un peu nos sentiments intimes et nos actions personnelles pour nous rendre compte honnêtement où en est l'humanité. Très loin d'un paradis terrestre.

Donc, quelque chose ne tourne pas rond dans nos vies particulières et

dans la marche de ce monde. Il est urgent d'y changer tout ce qu'on peut. Mais voilà, peut-on et veut-on se transformer soi-même avant de transformer les autres et le monde ? C'est par chacun de nous que ça doit commencer. C'est ce que la Bible appelle la repentance et la conversion. Oh ! je sais bien qu'on n'aime ni le mot ni ce qu'il recouvre. Depuis le premier paradis jusqu'au dernier, l'homme est appelé à cette action, à ce changement, à cette transformation de tout son être. Il n'y peut rien tout seul. Il lui faut un levier. Ce levier a la forme d'une croix. Vous voyez ? Il faut même que quelqu'un de puissant nous donne un sérieux coup de main. Vous voyez sûrement qui. Il n'y en a qu'un. Alors, si vous le laissez faire, je vous assure qu'il y aura déjà un petit bout de paradis dans votre cœur, comme une promesse du paradis définitif et éternel. Certains l'appellent le royaume de Dieu ou la vie éternelle.

Pensez donc, moi, j'y crois tellement que je m'en réjouis. Comme je vous souhaite, chers amis du troisième âge, d'y croire assez, à ce paradis-là, que vous puissiez partager ma joie. Et que votre joie demeure !

Jean-Rodolphe Laederach, pasteur
Peseux (NE)